

9.2.1.1 Organisation

Selon les dispositions de la Loi sur le Conseil national de recherches, le Conseil est chargé d'effectuer, d'encourager et de favoriser la recherche scientifique et industrielle dans les domaines généraux suivants: utilisation des ressources naturelles du Canada; amélioration des méthodes et procédés techniques employés dans l'industrie canadienne et découverte de nouveaux moyens d'élargir ou de développer de nouvelles industries; maintien et amélioration des principaux étalons physiques de mesure utilisés au Canada; établissement des normes de qualité des matériaux devant être employés dans les travaux publics et normalisation et certification des appareils scientifiques et techniques utilisés par l'industrie et par le gouvernement au Canada; et encouragement et exécution de travaux de recherche scientifique et industrielle grâce à l'exploitation de laboratoires de recherche, à une aide financière pour la recherche dans les universités canadiennes, à la stimulation de la recherche dans l'industrie et à un appui financier à cet égard, et à l'exploitation de la Bibliothèque scientifique nationale et du Service des renseignements techniques.

Le Conseil comprend quatre fonctionnaires permanents, soit un président, un vice-président (section administrative) et deux vice-présidents (section scientifique) et au plus 17 autres membres nommés par le gouverneur en conseil. Le Conseil, corps constitué dont les membres doivent se réunir au moins trois fois l'an, est comptable au ministre de la Couronne désigné, qui est membre du Comité de la recherche industrielle et scientifique du conseil privé. À l'exception des quatre fonctionnaires permanents, les membres du Conseil sont nommés pour trois ans et ne sont pas rétribués. Ils sont recrutés parmi le personnel supérieur des universités et des milieux de l'industrie et du travail, et ils expriment leurs avis en fonction tant des disciplines scientifiques que de la représentation régionale.

Le président, qui est le fonctionnaire administratif en chef, est secondé par des vice-présidents et un directeur général (planification). Ce dernier, aidé d'un petit groupe de scientifiques, d'ingénieurs et d'économistes, est chargé d'élaborer des politiques et des plans à longue portée en ce qui concerne les travaux de recherche exécutés dans les laboratoires du CNRC et l'appui et la stimulation de la recherche dans les universités et dans l'industrie. Il fait également l'analyse et l'étude des projets et programmes existants ou pouvant être envisagés par le Conseil, compte tenu des aspects économiques et scientifiques et, en général, facilite l'établissement des priorités du Conseil en fonction des besoins nationaux.

Un vice-président (section scientifique) s'occupe de l'aide et de l'encouragement à la recherche industrielle, et un autre, du programme de subventions du Conseil à l'égard de la recherche dans les universités. Les laboratoires et certains services administratifs relèvent d'un vice-président (laboratoires).

Depuis le 1er avril 1970, les travaux de recherche du gouvernement fédéral en astronomie ont été regroupés sous l'égide du Conseil national de recherches, qui est maintenant responsable de l'exploitation de l'Observatoire fédéral d'astrophysique à Victoria (C.-B.), de l'Observatoire fédéral de radioastrophysique à Penticton (C.-B.), du Service national de l'heure, des programmes de l'Observatoire fédéral à Ottawa relatifs à l'étude du soleil et des météores, et du Projet d'observation et de récupération des météorites; ce dernier comprend un réseau de stations photographiques dont le siège est à Saskatoon (Sask.).

Le gouvernement fédéral a désigné le Conseil national de recherches comme instrument de coordination pour l'expansion du système national d'information scientifique et technique (IST); le Conseil accomplit ce travail sous la direction générale du directeur de la Bibliothèque nationale. Le système national intégré, qui englobe les sciences naturelles et le génie, sera décentralisé et il réunira comme point de départ les ressources et les systèmes existants dans les secteurs industriel, universitaire et gouvernemental.

9.2.1.2 Activités de recherche

Les laboratoires du CNRC effectuent de la recherche à long terme, de la recherche appliquée et des travaux de recherche particuliers. La plupart de ces travaux sont axés sur l'industrie, bien que certains programmes portent sur d'importants problèmes nationaux et régionaux ainsi que sur des recherches de soutien ayant un caractère plus fondamental et explorateur. Certains projets de recherche sont effectués pour le compte d'autres ministères et organismes gouvernementaux, et le personnel consacre beaucoup de temps aux consultations sur des problèmes techniques. De plus, certains travaux de recherche sont entrepris pour résoudre un problème particulier ou en raison des découvertes technologiques qu'ils pourraient engendrer. S'ils sont couronnés de succès, on en tire tout le profit escompté en